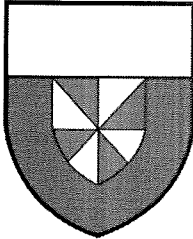


CHESEAUX
sur Lausanne



Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 13 décembre 2016

Président : HUMBERT Joël Humbert

Excusés : BRIGUET Frédéric, FABBRI Alessandro, GYGAX Frédéric, HOFMANN Stefania,
KAHR Naïcha, PECOUD Anne, ZIMMERMANN Pierre-Yves

Absent : --

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2016

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Préavis 06/2016B «Vente d'une partie d'environ 253 m2 de la parcelle 20 sur laquelle se trouve l'Ancienne Forge – Route de Lausanne 5».
- 6) Préavis 07/2016B «Plafond d'endettement 2016-2021».
- 7) Préavis 05/2016B «Budget 2017».
- 8) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

2) Communications du Président

Le Président signale que le bureau a fonctionné le dimanche 27 novembre dernier pour un objet fédéral, soit l'initiative « Sortir du nucléaire ». Le taux de participation pour la commune était de 46,74 % et l'objet avait été accepté par notre commune.

M. Joël Humbert, Président, remercie les personnes présentes au dépouillement et particulièrement Mme Marianne Gargano pour qui c'était le dernier dépouillement en tant qu'employée communale. Le Président signale que les prochaines votations sont prévues pour le dimanche 12 février 2017.

Depuis la dernière séance du Conseil, M. Joël Humbert, Président, a participé à la visite du Préfet le 11 novembre 2016. Celui-ci a salué la tenue parfaite des classeurs du Conseil et a mentionné qu'il citait régulièrement en exemple la bonne collaboration entre la Municipalité et le Conseil de Cheseaux.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, donne quelques précisions concernant le programme de législature 2016-2021 qui était joint aux documents de la présente séance :

- Ce programme fixe les grandes orientations de la politique communale pour les cinq ans à venir. C'est une déclaration d'intention dont tous les éléments ne seront peut-être pas réalisés pour des raisons de contexte, de ressources humaines et financières, de concordance de vue et d'accord du Conseil communal.
- Ce programme résume aussi les enjeux auxquels la Municipalité doit répondre et les grandes lignes des actions communales qui en découlent.
- Cheseaux à ce jour est un gros village d'environ 4'300 habitants à la limite nord de l'agglomération lausannoise, et a connu un accroissement de population d'environ 1'300 habitants ces 13 dernières années. Notre commune est soumise aux conditions de la région lémanique qui est actuellement toujours attractive. La demande de logements et de surfaces d'activité est encore élevée et nous pouvons y répondre dans les limites de notre plan d'affectation et des finances communales.
- La mise en application de la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire) révisée retarde cependant le développement de notre commune de 3 à 4 ans et nous pouvons envisager d'atteindre les 5'000 habitants dans les dix prochaines années. Une croissance équilibrée est visée, permettant l'intégration des nouveaux habitants, une offre de services attractive, la création d'emplois sur le territoire de la commune tout en respectant les principes du développement durable et en conservant des finances saines.
- La forme de ce programme est identique à celle du précédent programme avec le constat de la situation des thèmes abordés, l'objectif qui en découle et les moyens envisagés pour la réalisation.

M. Louis Savary, Syndic, signale que la Municipalité est à disposition pour répondre aux éventuelles questions lors du point « divers ».

M. Louis Savary, Syndic, relève que la brochure des coordonnées de la législature 2016-2021 comporte une erreur d'impression. Il y a lieu d'ajouter à la fin de la liste du PSIG, la conseillère Caroline Vaney – Sous le Mont 32 – tél. 021/646 19 39 – natel 078/614 04 72 – mail : caroline.vaney@bluewin.ch.

M. Louis Savary, Syndic, signale que la Municipalité a procédé à l'engagement de M. José Sanchez, 37 ans, architecte, qui travaillait au bureau technique de la Côte, au 1^{er} mars en remplacement de M. Gabriel Conus. Il indique que Mme Marianne Gargano prendra sa retraite à la fin de l'année et qu'elle est remplacée par Mme Patricia Rodrigues depuis début août. M. Louis Savary, Syndic, tient à remercier Mme Marianne Gargano pour la qualité de son travail et son engagement durant toutes ses années de fonction et souhaite la bienvenue à sa remplaçante.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, signale que des travaux sont en cours actuellement au beach volley pour procéder au changement du sable ; notre commune bénéficiera d'une subvention pour ce remplacement.

M. Serge Sandoz, Municipal, informe l'assemblée que le rendez-vous qui était prévu avec la Direction de Bell et Mme Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat, a été reporté. Une rencontre avec la Direction Bell est prévue la semaine prochaine concernant les cinq employés communaux.

M. Serge Sandoz, Municipal, aborde le sujet concernant la place de jeux « La Galipette » et précise qu'après plusieurs interventions du public concernant sa démolition, une information a été publiée sur le site de la Municipalité, dont le texte est le suivant : *« Certaines personnes ont réagi au démontage de cette place de jeux, ce que nous pouvons comprendre. Nous sommes désolés de n'avoir pas été suffisamment attentifs à l'aspect « souvenirs » que cette place pouvait représenter, et nous nous en excusons auprès des usagers. Toutefois, une certaine partie des jeux ne répondaient plus aux normes actuelles et en plus pouvaient même être qualifiés de dangereux. C'est pourquoi, profitant de la mauvaise saison, nous avons pris la décision de démonter ces installations. Parallèlement, la Municipalité a demandé à la Commission Enfance et jeunesse d'étudier et de proposer une nouvelle place de jeux dans le périmètre du Marais du Billet. Divers lieux ont été prédéfinis afin de tenir également compte du nombre plus élevé d'enfants qui utilisent ces jeux, entre autres depuis l'ouverture des nouvelles structures d'accueil pour enfants. L'objectif de la Municipalité est de pouvoir présenter au Conseil Communal, au début de l'année prochaine, un préavis qui, s'il est accepté, permettra de réaliser une nouvelle place de jeux avant l'été prochain. Nous espérons que les enfants pourront trouver dans l'intervalle d'autres formes de jeux, en profitant aussi de ceux dessinés dans la cour du Marais du Billet. »*

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, signale qu'elle tient à disposition des personnes intéressées la plaquette de présentation du centre de vie enfantine.

4) Informations régionales

Mme Annick Péguiron signale que la Commission des affaires régionales recevra le 13 février prochain M. Loukas Andriotis, chef de projet au SDNL. Si des conseillères et conseillers ont des questions, elle se chargera de les réceptionner au plus tard deux semaines avant cette date et de les transmettre lors de cette rencontre.

Mme Mélanie Treur informe l'assemblée que les délégués de l'AJENOL ont participé à l'assemblée générale le 23 novembre dernier à Boussens ; lors de cette rencontre, le budget pour l'année prochaine a été adopté. Mme Stefania Hofmann a été nommée vice-Présidente, Mme Giuseppa Sicuro et elle-même assignées à la vérification des comptes.

5) Préavis 06/2016B «Vente d'une partie d'environ 253 m2 de la parcelle 20 sur laquelle se trouve l'Ancienne Forge – Route de Lausanne 5»

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Avant de lire les conclusions de la commission, M. Jean-Luc Matthey signale que les membres de cette commission souhaitent qu'à l'avenir, dans ce genre de transaction, la commission puisse prendre sa décision avant qu'un accord chiffré soit défini avec l'acquéreur et ne se retrouve ainsi devant le fait accompli et que tous les frais de procédure liés à cette opération soient à la charge de l'acquéreur. Jean-Luc Matthey fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'autoriser la vente de 253 m2 de la parcelle 20 sur laquelle se trouve « l'ancienne Forge » à la route de Lausanne 5, au propriétaire du bâtiment de l'Hôtel de la Gare adjacent, pour un montant de CHF 250'000.00, à condition qu'il s'engage formellement à maintenir un café-restaurant à cet endroit et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Joël Humbert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Louis Savary, Syndic, rappelle qu'en 2011, lors de son départ à la retraite, le propriétaire de l'hôtel restaurant de la gare a vendu son bien à un investisseur institutionnel. Pour pouvoir continuer à être exploité, le bâtiment doit faire l'objet d'une rénovation lourde. Considérant les frais à engager, le nouveau propriétaire a exclu de maintenir un hôtel à cet endroit, jugeant l'établissement trop petit pour assurer une rentabilité suffisante. De même, le maintien d'un café restaurant a été également remis en question. L'emplacement de ce bâtiment est stratégique pour le maintien d'une vie sociale et commerçante au centre de Cheseaux. Pour la vie associative et politique du village, il est important de conserver un restaurant pouvant accueillir des repas pour environ 70 personnes pour des assemblées, invitations de nouveaux citoyens et autres réceptions de la Municipalité. De plus, un établissement public, hôtel et restaurant, existe à cet endroit depuis le milieu du 19^{ème} siècle. Il est emblématique du village et servait à l'époque de relais sur la route reliant Lausanne à Yverdon. La Municipalité a repris les discussions avec le propriétaire afin de tenter de le convaincre de maintenir au moins un café restaurant à cet endroit. Dans le but d'augmenter les surfaces disponibles pour monter un meilleur projet comprenant un café restaurant et du logement et des surfaces d'activité, il a été convenu de mettre dans l'étude le volume constructible permis sur le périmètre de l'ancienne forge, propriété de la commune. Ce bâtiment est actuellement situé sur la parcelle 20 qui est la parcelle de l'église. Une vente de ce périmètre constructible nécessite donc de définir une nouvelle parcelle d'une dimension minimum estimée à 253 m2. L'ancienne forge comporte actuellement un appartement occupé par un employé communal et un petit dépôt pour le matériel de la voirie. La Municipalité considère qu'il n'est pas indispensable de conserver ce bâtiment pour une utilisation publique ou parapublique. Le prix proposé d'environ CHF 1'000.00 le m2 est voulu avantageux pour l'acquéreur. Il a été calculé en estimant que le

bâtiment allait être démolé et reconstruit en donnant une bonne cohérence à cet ensemble architectural. Le vœu de la commission a été enregistré par la Municipalité de mettre à la charge de l'acquéreur les frais liés à cette opération. Pour conclure, la Municipalité considère que si par la vente de cet immeuble le maintien d'un café restaurant à cet endroit stratégique peut être assuré pour les 40 prochaines années, c'est une bonne opération pour la commune.

M. Jean-Dominique Decotignie demande à la Municipalité qu'elle est la validité juridique d'imposer le maintien d'un restaurant lors de cette vente.

M. Louis Savary, Syndic, précise que cette question n'a pas été soumise à un avocat conseil. Toutefois, le Syndic souligne que l'acquéreur est un partenaire de confiance.

M. Hans-Peter Guggenbühl s'étonne que le nom de l'acquéreur ne soit pas indiqué dans le préavis.

M. Louis Savary, Syndic, signale que c'est par habitude que le nom n'a pas été indiqué, mais il croit savoir que tout le monde sait qu'il s'agit des Retraites Populaires, avec qui la Municipalité est actuellement en tractation pour le développement de la place de la gare.

- **Le préavis 06/2016B est accepté à la majorité avec 3 avis contraires et 2 abstentions.**

6) Préavis 07/2016B «Plafond d'endettement 2016-2021»

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Dominique Decotignie fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité pour la législature 2016-2021 :

- a) la compétence de déterminer le choix du moment et les modalités d'emprunt dans la limite fixée pour le plafond d'endettement à CHF 35'000'000.00 et de donner décharge à la commission de son mandat ;
- b) une limite du plafond de risques pour cautionnements et autres engagements à CHF 5'900'000.00 ;

et de décharger la Commission des finances de son mandat.

M. Joël Humbert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Louis Savary, Syndic, signale que la Loi sur les communes demande au début de chaque législature de fixer un plafond pour les emprunts qui seraient nécessaires pour financer des dépenses d'investissements durant la législature. Ce plafond doit être fixé assez haut, car toute modification du plafond en cours de législature doit être soumise au Conseil d'Etat. Il faut aussi que l'endettement ne pèse pas trop les finances communales pour que nous puissions faire face au paiement des intérêts et au remboursement des emprunts sur la durée d'amortissement. Cette durée est de trente ans, au plus, pour les ouvrages de génie civil, des bâtiments et des constructions. Comme le relève l'excellent rapport de la Commission des finances, la possibilité d'assumer le remboursement de cette dette dépend directement de la marge d'autofinancement dégagée année après année par le compte de fonctionnement. Si l'on admet une marge d'autofinancement de 1.8 million en moyenne sur trente ans, la capacité économique d'endettement de notre commune est de 54 millions. Alors 35 millions sur cinq ans est-ce bien raisonnable ? Il faut voir en détail ce qui justifie le plan des dépenses d'investissement, lequel est élevé ; il est calqué sur le développement de la commune ; il a été tablé sur une entrée en vigueur des PPA du Châtelard et du Pâquis en 2018 et l'entrée en vigueur du PPA Grand Pré en 2020. Il faut donc financer les investissements qui sont induits par ces PPA. Les deux dépenses principales de ce plan sont l'achat et l'équipement de la parcelle du Châtelard, qui créera environ 500 places de travail, ce montant est de CHF 6.9 millions mais c'est un investissement du patrimoine financier et notre mise devrait être récupérée dans les dix à quinze ans. L'Etat pourrait nous accorder un prêt sans intérêt de 35 % de cet investissement en appliquant la Loi sur l'appui au développement économique. De plus, nous avons passé au Conseil un accord cadre pour un investisseur développeur qui était prêt à se substituer à la commune pour l'achat des équipements ; ce partenaire est toujours prêt à s'engager à ce jour. Le deuxième investissement important est la construction d'un nouveau bâtiment scolaire pour 13.6 millions lequel est nécessaire pour accueillir les élèves résultant de l'arrivée de nouveaux habitants alors que nos écoles sont actuellement saturées ; cet investissement fera l'objet de loyers qui seront mis à charge de l'entente intercommunale de la Chamberonne et les communes en faisant partie devront participer à soutenir la charge induite par cet investissement, soit environ 30 % des charges, ce qui représente environ 4 millions. D'autre part, nous avons une taxe d'équipement communautaire qui a été mise en œuvre pour les PPA du Pâquis et du Grand Pré ; des conventions ont été signées avec les propriétaires pour 1.7 million de francs pour ces deux PPA. Si l'on soustrait ces différents montants aux 13.6 millions il reste encore environ 8 millions à assumer. Nous avons encore des liquidités relativement importantes de l'ordre de 4 millions qui pourraient permettre de payer les premiers investissements. Si tout se passe bien nous aurons une augmentation de la dette à la fin de cette législature mais nous aurons aussi plus d'habitants pour assumer cette dette. Cette augmentation ne devrait pas conduire à l'augmentation du taux d'imposition, ce qui n'est pas la volonté de la Municipalité. En ce qui concerne le plafond de cautionnement, un montant est attribué à l'ASIGOS qui devrait être supprimé lors de l'adoption des nouveaux statuts ; nous avons maintenu un montant 5.9 millions inscrits pour plafonds de cautionnement en cas de besoin intercommunal qui surviendrait en cours de législature.

M. Jean-Dominique Decotignie tient à souligner que la participation de 4 millions des autres villages est sur une durée de 30 ans.

M. Louis Savary, Syndic, précise que les charges financières de ce bâtiment vont être transcrites sous forme de loyers qui seront payés par la Chamberonne et que les coûts seront répartis sur les différentes communes ; pour les communes de Bournens, Sullens et Boussens cela représenteraient 30 % des coûts financiers, lesquels seront pris en compte année après année par ces communes.

M. Jean-Luc Matthey pense que le plafond d'endettement de CHF 35'000'000.00 est inférieur à celui de l'ancienne législature. Si l'on se veut rassurant, cette limite ne sera peut-être pas atteinte au terme de cette législature.

M. Jean-Dominique Decotignie précise en réponse à M. Jean-Luc Matthey que la situation est différente et espère effectivement que le plafond de CHF 35'000'000.00 ne soit pas atteint. Il rappelle que pour l'ancienne législature une réduction du plafond à CHF 37'000'000.00 avait été demandée et que le Conseil avait suivi. Il se trouve que pendant toute cette période la commune a eu des entrées fiscales exceptionnelles, ce qui fait que la commune a tablé sur des entrées raisonnables et il est fort peu probable que cela se reproduise ; de ce fait M. Jean-Dominique Decotignie signale ne pas être aussi optimiste que nous n'atteignons pas le plafond prévu.

M. Bruno Cantin tient à souligner que la remarque de la Commission des finances concernant l'auto responsabilisation est de trop à son goût ; profitons du peu d'indépendance qu'il nous reste.

M. Jean-Dominique Decotignie pour répondre à M. Bruno Cantin signale qu'après discussion avec le Syndic la réduction n'a pas été possible car ces dépenses sont obligatoires ; de plus une partie de celles-ci seront remboursées notamment lorsque des entreprises s'installeront. M. Jean-Dominique Decotignie tient à préciser que le Conseil devra être vigilant durant cette législature lorsqu'il y aura des préavis à adopter et de bien évaluer la nécessité des projets soumis à son approbation.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 07/2016B est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.**

7) Préavis 05/2016B «Budget 2017»

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Paul Bruand fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'adopter le budget 2017 tel que présenté et de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

M. Joël Humbert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert en deux temps, discussion générale et ensuite discussion sur les articles.

M. Louis Savary, Syndic, apporte les précisions suivantes :

- Le budget de fonctionnement 2017 présente un léger excédent de revenu de CHF 4'000.00.
- Les recettes ont été estimées de manière prudente sur la base des données d'août 2016, auxquelles ont été appliquées les recommandations de calcul fournies par l'Etat. Cela conduit à inscrire, pour l'impôt sur le revenu, un montant identique à celui du budget 2016 et inférieur à celui des comptes 2015.
- L'impôt sur la fortune est légèrement supérieur au budget 2016, car les acomptes en août 2016 l'étaient aussi. Les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales sont identiques au budget 2016 et inférieurs aux comptes 2015. Ils ont été estimés en fonction des acomptes 2016 et de la réduction du taux de l'imposition du bénéfice de 8.5 à 8 % décidée par le Canton. Il est donc prévu pour 2017 une stagnation des recettes fiscales par rapport à 2016.
- Par rapport au budget 2016, les charges sont en augmentation de 3.2 %, augmentation due principalement à la couverture du déficit de la garderie UAPE et de la facture sociale.
- Les charges péréquatives – péréquation entre les communes – facture sociale et réforme policière – ont été calculées sur la base des recettes fiscales prévues au budget 2017 et non sur les comptes donnés par l'Etat qui se fondent sur les résultats 2015. L'estimation ainsi obtenue montre que la commune devrait s'acquitter d'un montant inférieur d'environ 1.3 million au montant calculé sur les résultats 2015.
- La marge d'autofinancement est d'environ 1.8 million. Elle permettra de couvrir le montant des dépenses d'investissement planifiées pour 2017.

En conclusion, le Syndic précise que la Municipalité serait heureuse que le Conseil apporte son soutien au budget 2017 tel que présenté et reste à disposition pour d'éventuelles questions.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit les têtes de chapitres et passe au vote.

- **Le préavis 05/2016B est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

8) Divers et propositions individuelles

M. Basile Monnier demande à la Municipalité si une piste cyclable partant de Mon Repos jusqu'à la route de Genève pourrait être mise en place.

M. Louis Savary, Syndic, indique que la stratégie de la mobilité douce de l'ouest lausannois est en phase de se terminer. Plusieurs propositions de tracés pour acheminer les cyclistes en direction du nord ont été faites ; les cyclistes venant de Crissier passeraient probablement par Sous le Mont pour éviter les giratoires. Cette étude n'est pas terminée et lorsque le plan sera accepté une présentation sera faite au Conseil. De plus, le quartier du Grand Pré prévoit également un tracé.

Mme Viviane Jomini relève que les tables et bancs mis à disposition lors des manifestations sont maintenant facturés ainsi que leurs installations, ce qui pourrait être dissuasif pour les petites associations qui ont des moyens modestes. Pour comparaison cela coûte moins cher de louer le refuge ou l'ancienne cure. Ne pourrait-on pas envisager un tarif modulable en fonction de la société qui organise la manifestation. Mme Viviane Jomini souligne que les manifestations sont un plus pour le centre du village.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, signale que les tables facturées sont celles qui sont mises à disposition en lieu et place de celles de M. Pollien qui les mettait également en location. Pour les sociétés locales, il y a des gratuités et si on les prend toutes, le prix par table est meilleur marché.

M. Jean-Dominique Decotignie s'adresse à la Municipalité en ce temps de Noël et se prend à rêver et formule un vœu aux noms de nombreux enfants et parents du village au lieu des traditionnels postulats et motions. Il y a quelques semaines, la voirie a procédé au démantèlement de la place de jeu installée depuis des temps immémoriaux derrière l'ancien local de la Galipette pensant probablement que nos chers enfants ne sortiraient plus durant tout l'hiver. Pourquoi ? Renseignements pris auprès des autorités, la place étant vétuste, elle a été démontée, une autre place serait installée dans les parages du collège du Marais du Billet avant l'été. Le vœu formulé est la création d'une place de jeu provisoire dans la même zone en attendant que la nouvelle place proprement dessinée et mise à l'enquête voie le jour à l'été.

M. Louis Savary, Syndic, prend note de ce vœu et va l'étudier avec toute l'attention requise.

M. Jean-Luc Matthey demande à la Municipalité si une taxe pour les propriétaires est prévue concernant l'évacuation des eaux selon le nouveau règlement.

M. Louis Savary, Syndic, notre règlement a été adopté par le Conseil communal en 2015 et il est en application à Cheseaux. Une base de données est en cours d'élaboration pour pouvoir adresser les facturations aux personnes concernées ; les envois se feront au début janvier 2017.

Mme Christiane Rihs demande pourquoi la place de jeux a été enlevée si rapidement et ceci sans attendre la mise en place de la nouvelle.

M. Serge Sandoz, Municipal, précise que la Municipalité avait commencé à s'interroger sur cette place de jeux il y a déjà quelques mois ; un groupe de travail a été mis en place avec la Commission jeunesse et enfance. Le fait de la démonter était également de pouvoir récupérer une partie du matériel et il y avait également des risques. La proposition de M. Jean-Dominique Decotignie est entendue.

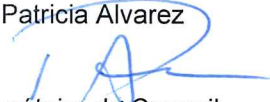
M. Serge Arnesano demande si un projet d'accueil pour les écoliers à partir de la 5^{ème} année Harmos est prévu et dans quel délai.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, signale qu'une étude est en cours pour accueillir les élèves de la 5^{ème} à la 6^{ème} ; une demande doit être faite au Canton, il faut trouver une salle et négocier avec l'école. Elle aura plus d'informations au début 2017.

Joël Humbert

Président du Conseil



Patricia Alvarez

Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21.38
Cheseaux, le 14 décembre 2016

Prochaines séances :
Mardi 7 mars 2017
Mardi 2 mai 2017
Mardi 20 juin 2017
Mardi 3 octobre 2017
Mardi 7 novembre 2017
Mardi 12 décembre 2017